Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213501489-20251124-2025_029-DE

029-24.11.2025

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 novembre 2025

Convocation affichée et envoyée : le 17 novembre 2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, COUVERT Magali, GENU Thierry, LEMUR Karine

Absents excusés : LAVOLLEE Christophe, Marc HAMON

Secrétaire de séance : ARNAL Bruno

029-24.11.2025 Reprise de concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 à L.2223-21,
Vu le Code civil,
Vu le procès-verbal établi par Monsieur le Maire constatant l'état d'abandon de certaines concessions dans le cimetière communal en date du 22 mars 2022,
Vu les mesures de publicité mises en œuvre (affichage, etc.),
Considérant que les formalités prévues par les textes en vigueur ont été respectées,
Considérant que certaines concessions funéraires n'ont pas été entretenues depuis plus de trente ans et sont manifestement en état d'abandon,
Considérant que leur état nuit à la sécurité, à la salubrité et à la décence du cimetière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

Il est prononcé la reprise des concessions funéraires en état d'abandon suivantes :

- Concession n°4, emplacement n°1, au nom de TREMAUDAN Denise
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°13, au nom de MARQUET Léon
- Concession n°25, emplacement n°14, au nom de HORVAIS Alphonse
- Concession n°7, emplacement n°17, au nom de Veuve GUILLO Françoise
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°24, au nom de MONSIFROT

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213501489-20251124-2025_029-DE

- Concession n°[Inconnu], emplacement n°26, au nom de CHAP[illegible]
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°27, au nom de [Inconnu]
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°28, au nom de VIGOUR – BERHAUT
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°34, au nom de GALLAIS MAIGNE
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°48, au nom de [Inconnu]
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°50, au nom de [Inconnu]
- Concession n°12, emplacement n°52, au nom de BERHAUT Célestine
- Concession n°54, emplacement n°2, au nom de HAMARD – GENU – VIGNER
- Concession n°[Inconnu], emplacement n°65 au nom de CHAPIN Alain

Article 2 :

Ces concessions, désormais reprises par la commune, pourront faire l'objet d'une réaffectation conformément à la réglementation en vigueur, après exhumation et traitement des restes mortels conformément aux règles sanitaires.

Article 3 :

Le Maire est chargé de procéder aux mesures d'exécution de la présente délibération, notamment l'information des familles si elles se manifestent et la mise à jour du registre des concessions.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
ARNAL Bruno

Le Maire
DELABROISE Sébastien

